

LES POUPÉES BELLA

commerce vint parachever l'œuvre en rendant le jugement qui convertit en liquidation de biens le règlement judiciaire de la société Bella. En l'absence du président du Directoire, M. Mutter, et du Président du conseil de surveillance, c'est encore Subils et moi-même, ex-directeurs généraux, qui représentâmes Bella devant les juges. Le tribunal dans ses attendus autorisa les syndicats à mettre en place le plan Berchet, mais les syndicats trouvèrent de nombreuses oppositions et demandèrent la mise en place d'un plan de restructuration de l'entreprise assurant l'emploi pour tous les travailleurs de Bella, ce que le gouvernement refusa d'envisager.

En date du 11 février 1982, je reçus une note ainsi rédigée et signée par près de 300 personnes :

« À monsieur Sala, président du Directoire

Les délégués du personnel, cadres et maîtrise ainsi que le bureau du syndicat autonome, ses adhérents et sympathisants vous demandent d'être notre porte-parole auprès de nos administrateurs : Maîtres Lafon et Coderch afin que dans toutes les réunions de travail à venir vous puissiez participer aux délibérations sur l'avenir de Bella et sur la défense de l'outil de travail... »

